

marque de sécurité

prévention des risques professionnels - CRAM Bourgogne et Franche-Comté

Numéro spécial

Abonnez-vous à la newsletter
Marge de sécurité



Pour vous abonner,
rendez-vous page 6
ou en direct sur internet



3 initiatives

De l'étude du projet au contrat prévention

Les aides financières simplifiées (AFS) : des formalités allégées pour les petites entreprises

4 dossier



Depuis sa création en 2008, les abonnés à la newsletter **Marge de sécurité** ont pu lire : morceaux choisis

7 risques

« Nous mettons en lumière les changements »

directeur de publication et responsable légal
Christophe Madika
rédacteur en chef
Marc Duchet
conception - réalisation - photos
Cram Bourgogne et Franche-Comté
21044 DIJON CEDEX
photogravure - impression Edips
contact Camille Carlier - 03 80 70 54 86
dépot légal novembre 2009
n° ISSN 1278-1185

La communication, un moyen au service de la prévention

La sécurité au travail est un enjeu de société qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les entreprises et les salariés. Le rôle de la direction des risques professionnels de la Cram Bourgogne et Franche-Comté est de promouvoir la prévention afin que les affiliés au régime général de la Sécurité sociale, mais aussi tous les partenaires extérieurs, mettent en place des démarches et actions visant à réduire les conséquences des AT-MP sur la santé des salariés. Former, conseiller, contrôler, aider financièrement, valoriser les bonnes pratiques et informer font donc partie de notre quotidien.

Notre champ d'intervention est vaste. La convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat, la Cnamts et les partenaires sociaux pour la période 2009-2012 en précise les contours et rappelle que la démarche de prévention doit être intégrée dans la gestion globale de l'entreprise.

La communication, et donc la newsletter *Marge de sécurité*, est un axe stratégique de notre politique. Elle permet de mettre à disposition des entreprises des informations sur l'actualité de la branche AT/MP et de relater leur point de vue sur des actions de prévention qu'elles ont menées.

Sous forme de brèves, trois fois par an, les abonnés reçoivent dans leur boîte mail des infos concernant l'actualité de la prévention. Les initiatives et actions des entreprises et de la direction des risques professionnels sont valorisées et leurs témoignages présentés. La lettre détaille également l'actualité législative et réglementaire nécessaire aux acteurs de la prévention. La lettre d'information électronique offre un avantage par rapport à la publication papier : elle prolonge le service mis en place par la Cram avec son site internet permettant d'un seul clic l'accès aux sites en lien avec les risques professionnels (INRS, Ameli, etc.).

Pour recevoir *Marge de sécurité*, il suffit de vous inscrire via le formulaire en ligne sur la page d'accueil du site www.cram-bfc.fr. Cette inscription ne vous engage en aucune façon et vous pouvez vous désabonner à tout moment.

Marge de sécurité, un outil supplémentaire pour améliorer la qualité de la vie au travail !



Marc Duchet,
ingénieur conseil
régional,
responsable de
la direction
des risques
professionnels

rubrique

initiatives

● mars 2008

Consulter son compte employeur en temps réel sur le site internet www.cram-bfc.fr : témoignage de l'entreprise Westfalia-surge Japy Entreprise à St-Apollinaire, spécialiste de la fabrication de tanks à lait.

« [...] Prendre connaissance en direct et en temps réel des coûts générés par les accidents déclarés par l'entreprise est un bon moyen pour améliorer la prévention des accidents du travail. Je pourrai ainsi transmettre les informations au CHSCT avant chaque réunion, précise Patrick Crete. Nous pourrions ainsi adapter nos actions de prévention. »



- Pour vous inscrire, c'est simple :**
- 1 Connectez-vous sur le site de la Cram Bourgogne et Franche-Comté www.cram-bfc.fr
 - 2 Cliquez sur la rubrique « risques professionnels »
 - 3 Vous accédez au site national « www.risquesprofessionnels.arnet.fr »
 - 4 Cliquez sur la rubrique « compte employeur »
 - 5 Cliquez sur votre région dans la carte de France et complétez le formulaire pour obtenir votre code confidentiel
 - 6 Accédez à votre compte employeur dès réception de votre code par courrier

● décembre 2008

La bonne conduite à la blanchisserie RLD
Avec dix-huit camions qui parcourent environ un million de kilomètres par an, une action sécurité routière s'est imposée chez RLD, blanchisserie industrielle située à Longvic, Côte-d'Or. Elle se prolonge en 2009 par la formation de tous les conducteurs. [...]



● juin 2008

Des projets de prévention subventionnés

La Cram peut accorder des subventions pour réduire les risques et améliorer les conditions de travail. Exemples dans trois entreprises du Doubs qui ont bénéficié de contrats de prévention : entreprise de salaison *Aux produits Sauguet* de Maisons Bois-Lièvrement ; garage *Soleva Automobiles* de Thise, hôtel *Les Cygnes* de Villers-le-Lac
«[...] Pour obtenir un contrat de prévention, ces entreprises ont effectué une demande à la Cram qui a vérifié si les conditions étaient remplies [...]. La Cram s'engage alors après négociation à verser une participation financière. Cette subvention peut couvrir 5 à 70 % des investissements de sécurité. »

	2006	2007
Nombre de contrats signés	119	108
Montant engagé	1 920 740 €	1 984 700 €

● mai 2009

Dépanner en toute sécurité

Afin de protéger les garagistes lors des interventions sur la voie publique, l'école de conduite Miramas à Auxon-Dessous (25) a mis en place une formation. La journée de formation a été élaborée à la demande de deux garages suite à la signature d'un contrat de prévention avec la Cram. [...] A l'issue de cette journée, les stagiaires sont capables d'approcher un véhicule en panne en toute sécurité, de réaliser le signalement des différents véhicules et de mettre en sécurité les personnes. [...]

rubrique

dossier

● mars 2008

Le travail dans l'intérim deux fois plus dangereux

Cette situation est à l'origine d'un texte élaboré par les partenaires sociaux au niveau national. Dans ce contexte, la Cram Bourgogne et Franche-Comté a engagé en 2007 une action en direction des entreprises de travail temporaire, mais aussi des entreprises utilisatrices. [...]



● mars 2008

Une démarche pour améliorer la qualité de vie au travail

La prévention du risque psychosocial a amélioré les conditions de travail des salariés de la maison de retraite Le Bocage à la Chapelle de Guinchay (71). Après avoir réalisé le document unique en prenant en compte essentiellement les risques physiques, la direction a souhaité évaluer les risques moins visibles que sont le stress ou la souffrance au travail afin d'améliorer les conditions de travail.



● juin 2008

Fosses protégées, chutes évitées

Afin d'éviter le risque de chute dans les fosses de l'atelier poids lourds, la société Rave SA à Gueugnon (71) a installé des garde-corps inclinables. [...] « La volonté d'arriver à une solution durable et le travail participatif ont payé », se félicite M. Polté, responsable technique.



● mai 2009

Du bio pour lubrifier

La scierie Vadot située à Branges en Saône-et-Loire a installé un système de lubrification à base de fluide biodégradable et non toxique sur sa scie de tête. Jérôme Vadot s'exclame : « Avant, il fallait remplir de gas-oil tous les matins et on avait l'odeur toute la journée sur nous et sur le bois. Maintenant, on utilise dix fois moins de produit. Un voyant de niveau bas s'allume pour nous prévenir et ça ne sent plus rien. »

● décembre 2008

Le chariot élévateur fait place nette

Une nouvelle balayeuse adaptable sur les chariots élévateurs permet de maintenir la propreté des 11 000 m² du dépôt Doras à Nuits-Saint-Georges. M. Grappin, responsable Moyens d'exploitation précise : « Ce type d'acquisition s'inscrit dans un schéma général d'organisation des différents sites Doras. La propreté des sites permet de réduire l'exposition des salariés à certaines poussières nocives ou irritantes et d'assurer un environnement de travail plus agréable. Les aires d'évolution propres et rangées conduisent également à prévenir les chutes aussi bien pour les personnes que pour les produits ».



suite page 6 ...

● juin 2008

Un chantier exemplaire

Une action de prévention d'envergure a été lancée sur le chantier de construction de la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône branche Est. C'est le résultat d'une concertation entre les partenaires, lancée un an avant le démarrage des travaux.

Sept réunions de travail préalables ont permis d'élaborer une politique de prévention qui englobe l'ensemble des éléments concourant à la sécurité sur le chantier. [...]



Depuis sa création en 2008, les abonnés à la newsletter Marge de sécurité ont pu lire :

rubrique ▶

dossier suite

● **décembre 2008**

Poussières de bois : Silence, on tourne

La société Gudéfin située à Ouroux-sur-Saône (71), fabricant de portes et fenêtres en bois, a installé un groupe d'aspiration à haute dépression raccordé aux ponceuses portatives. [...]

Les mesures d'exposition aux poussières de bois réalisées par le Laboratoire interrégional de chimie de l'Est montrent des résultats probants : Grâce au groupe d'aspiration à haute dépression (1 600 daPa), d'un débit total de 600 m³/h pour 3 postes, les salariés lors des travaux de ponçage sont exposés à un empoussièremment de l'ordre de 0,35 mg/m³. Ces mêmes travaux réalisés avec des machines reliées à un réseau d'aspiration classique les exposeraient à un empoussièremment de 2 mg/m³ environ et l'utilisation de ponceuses munies d'un sac filtrant entraînerait une pollution dépassant les 5 mg/m³. Un réseau d'aspiration classique, avec une dépression de 350 daPa environ, performant pour l'aspiration des poussières de bois sur les machines fixes, n'est pas efficace pour les machines portatives.



▶ Les poussières dues au ponçage sont les plus difficiles à capter

● **mai 2009**

Exposition au bruit : des solutions existent

Des solutions existent : traitement acoustique des locaux, encoffrement des machines, formation et protection individuelle des salariés exposés. La bonne solution est toujours le résultat d'une combinaison de ces différentes pistes. Il suffit pour s'en convaincre de regarder l'exemple de la société Sopil exposé dans ce dossier.



Chiffres clés

Nombre de MP 42 (surdité provoquée par des bruits lésionnels)	2007	2006	2005
France	1214	1126	1198
Bourgogne	32	28	35
Franche-Comté	31	20	34

- > 4^{ème} maladie professionnelle la plus fréquente en Bourgogne et Franche-Comté
- > Coût moyen d'une MP 42 : 100 000 €
- > Seuils réglementaires (décret 2006-892 du 19 juillet 2006) nécessitant des actions :

abonnement ▶

La newsletter présente en outre l'actualité prévention : textes législatifs et réglementaires, notes documentaires INRS, nouveautés et dossiers web.

Pour vous abonner, rendez-vous sur la page d'accueil du site www.cram-bfc.fr et complétez le formulaire en ligne

ou

Découpez et renvoyez ce coupon à :
 Cram
 Direction des risques professionnels
 21044 DIJON CEDEX

Nom de l'entreprise : _____

Adresse mail : _____

Je souhaite m'abonner à la newsletter Marge de sécurité.



« NOUS METTONS EN LUMIÈRE LES CHANGEMENTS »



Chaque trimestre, les membres du comité de rédaction sélectionnent les sujets et écrivent pour Marge de sécurité. Leur objectif : valoriser les actions de prévention des entreprises.

Comment choisissez-vous les sujets ?

Le choix s'effectue au cours de la réunion du comité de rédaction. Nous tenons compte de l'actualité politique, législative et réglementaire. Nous orientons aussi nos sujets vers des entreprises, ou actions à risques prioritaires concernées par les orientations nationales. Nous choisissons aussi en fonction des accidents survenus récemment, des spécificités dues au tissu industriel local (travail du bois, tonnellerie par exemple) ou à la saison (Co₂ dégagé lors de la vinification, etc.).

Pour un même sujet, pourquoi donner priorité à une entreprise plutôt qu'à une autre ?

Nous valorisons les entreprises engagées dans une démarche participative d'amélioration des conditions de travail (analyse et évaluation des risques, mise en place de mesures de prévention avec association des salariés et de la Cram).

Nous mettons aussi en lumière des changements organisationnels et des formations, et non pas seulement des réalisations techniques. Lorsque l'action de prévention dans une branche d'activité est transversale et qu'elle peut se transposer à d'autres branches, nous choisissons de la souligner. Nous essayons aussi de mettre en valeur les démarches des petites entreprises, souvent plus faciles à mettre en œuvre que celles des grandes. Bien sûr, il faut aussi que l'entreprise soit volontaire et accepte notre demande d'interview.

Quel est l'avantage pour l'entreprise ?

En général, l'article est perçu comme la valorisation d'une action, la reconnaissance d'un travail. La communication n'est pas toujours la priorité dans les entreprises. Les salariés sont fiers d'apporter leur témoignage sur leurs expériences. Lorsqu'ils sont investis dans

une démarche participative, ils se sentent mieux au travail et la production s'en ressent aussi. Nous donnons nos articles à relire aux personnes qui ont accepté de nous rencontrer et de parler de leur travail, c'est l'assurance d'un bon partenariat.

Et pour vous, que vous apporte ce travail d'écriture ?

Nous allons sur le terrain avec une autre casquette. L'approche par l'écriture est différente et complémentaire de nos actions habituelles de contrôle/conseil. Les salariés nous expriment leurs besoins et nous nous efforçons de les traduire. Notre image s'en trouve renforcée. C'est très positif pour la prévention, car nous valorisons les entreprises qui ont évolué dans le bon sens.

Propos recueillis par Andrée Lautissier, secrétaire de rédaction

→ La Cram

Bourgogne et Franche-Comté

Tarification des risques professionnels

La déclaration des accidents du travail en ligne

La branche risques professionnels vous propose
de déclarer vos accidents du travail sur internet.

Une solution en ligne

- **économique :**
évite les recommandés avec accusé de réception ;
- **rapide :**
permet un envoi direct à la Cram d'affiliation du salarié ;
- **facile :**
réduit le risque d'erreur ;
- **complet :**
permet d'effectuer dans la foulée l'attestation de salaire.



Ce service est disponible sur net-entreprises.fr

Une fois inscrit sur net-entreprises.fr

- identifiez-vous en page d'accueil ;
 - inscrivez-vous au service DAT à partir de votre menu personnalisé ;
- Dès le lendemain, vous pouvez effectuer votre première déclaration.

Une question sur la DAT ?

Assistance téléphonique au **0 811 709 811** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
puis tapez 2 pour accéder au service DAT.



DE L'ÉTUDE DU PROJET AU CONTRAT PRÉVENTION

Chez GPI sablage-peinture industrielle (Girardet Poliak Industrie) à Dannemarie-sur-Crête (25), la prévention des risques professionnels a été intégrée dès la conception de l'unité de production, ce qui a permis à la Cram d'accompagner cette démarche par la signature d'un contrat de prévention.

« Depuis la mise en service des installations en janvier 2009, tout est conforme à nos attentes. Nous travaillons dans une ambiance saine. La pénibilité est moindre en comparaison avec l'atelier précédent », souligne Emmanuel Polyak, cogérant de la société GPI. Le travail de préparation des pièces s'effectue dans un atelier spacieux, lumineux et sans résonance, en raison du traitement acoustique du local, malgré la manipulation de pièces métalliques, l'utilisation de nettoyeurs haute pression et de pistolets de peinture. Pas d'odeurs de solvants, toutes les cabines sont ventilées et pour deux d'entre elles équipées de fosses permettant au salarié de travailler en sécurité. La pièce à réaliser qui entre dans l'atelier poursuit son chemin en passant par les espaces dédiés, du dégraissage à l'eau à la cabine de grenailage, au ponçage ou masticage avant la mise en apprêt et la livraison. Les pièces de grande taille, type engins de chantier, sont dirigées vers la cabine de grenailage pour être translées sans effort vers la cabine de peinture conçue pour recevoir des engins encombrants. Les petites pièces sont traitées dans les petites cabines ventilées du hall principal et déplacées à l'aide de chariots de manutention. « La marche en avant des pièces limite les manœuvres et manutentions répétées, commente Emmanuel Polyak. La circulation interne et externe des pièces est facilitée.

« C'est un projet qui a mis deux ans

avant d'aboutir, mais nous ne regrettons pas le temps passé en amont, précise Marc Girardet, cogérant de GPI. L'objectif était de moderniser l'outil de production. Au début, nous avons commencé à réfléchir seuls sur notre projet en partant du fait que les locaux devaient être fonctionnels et aux normes. Puis dans un souci de bien faire et de limiter les erreurs, nous avons pris contact avec la Cram pour demander conseil. Une première rencontre a eu lieu pour présenter notre projet. Ensuite, une intervention du Centre interrégional de mesures physiques de l'Est (Cimpe) a été effectuée pour nous accompagner. »

A partir du projet initial, une réflexion s'est engagée pour donner naissance à un outil performant, polyvalent, adapté à nos besoins, visant à améliorer les conditions de travail et préserver la santé des salariés. Après concertation entre l'entreprise, la Cram et le constructeur des cabines de grenailage et de peinture, des modifications ont été apportées. Elles améliorent la performance des installations de ventilation, tout en assurant le captage des polluants. Elles diminuent aussi la pénibilité des tâches liées aux phases de sablage, de préparation et mise en peinture des pièces. En parallèle à cette aide technique, l'entreprise, éligible à la signature d'un contrat de prévention, a bénéficié d'une aide financière qui lui a permis de concrétiser son projet avec réussite.

Maryline Vannier



Toutes les cabines sont ventilées et pour deux d'entre elles équipées de fosses permettant au salarié d'être moins exposé aux risques.

LES AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES (AFS) : DES FORMALITÉS ALLÉGÉES POUR LES PETITES ENTREPRISES

La direction des risques professionnels de la Cram accorde, sous certaines conditions, des aides aux entreprises de moins de 50 salariés en Bourgogne et Franche-Comté qui s'inscrivent dans une démarche de prévention de risques prioritaires.

Cinq risques prioritaires

- risque CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) ;
- risque psychosocial ;
- risque routier (achat de VUL) ;
- risque TMS ;
- risques dans le bâtiment et travaux publics : TMS, chutes de hauteur, conditions de travail.

Engagement de l'entreprise

- signer le contrat d'adhésion ainsi que la charte de bonnes pratiques ;
- mettre en œuvre dans les délais les moyens précisés dans le contrat ;
- fournir les factures acquittées décrivant les éléments concernés par l'aide, ainsi que les justificatifs complémentaires (rapport d'intervention, attestation de formation, certificat de conformité, etc.)

Engagement de la Cram

- réponse dans un délai de deux mois à réception du courrier ;
- payer la subvention dans un délai de deux mois après réception de l'ensemble des pièces exigées.

Pour toute demande d'AFS, adresser un courrier à :

**Cram Bourgogne et Franche-Comté
Direction des risques professionnels
21044 DIJON CEDEX**

Pour en savoir plus et connaître les conditions, rendez-vous sur le site www.cram-bfc.fr et cliquer sur la bannière AFS en haut de la page risques professionnels